

Décision du 16 décembre 2011 portant désignation des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré placé auprès de la première présidente de cour d'appel de Rouen

NOR : JUSB1134754S

La première présidente de la cour d'appel de Rouen,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de Rouen ;

DÉCIDE :

Article 1

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès de la première présidente de la cour d'appel de Rouen :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CFDT Interco	DEMARCY BARRE Nadine	CARTON Natacha
C.G.T Services judiciaires	DURIEZ Marie-Paule	GRANDFOND Aube
C. Justice	COTTARD Ghislaine	PRICE Kelly
Syndicat des greffiers de France	LEFRANCOIS Vincent	LEPETIT Nathalie

Article 2

La première présidente de la cour d'appel de Rouen est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés.

Fait le 16 décembre 2011.

La première présidente,

Nicole MAESTRACCI